

AVRIL 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6 	7	8	9
10	11	12	13 	14	15	16
17	18	19	20 	21	22	23
24	25	26	27 	28	29	30

MAI 2022



D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 	5	6	7
8	9	10	11 	12	13	14
15	16	17	18 	19	20	21
22	23	24	25 	26	27	28
29	30	31				



LE MAJELLOIS

Volume 17 no.3



Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi : 8h00 à 16h00

Mercredi : 9h00 à 17h00

Vendredi : 8h00 à 15h00

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

444, rang Saint-Antoine, Saint-Gérard-Majella (Québec) J0G 1X1

Téléphone : 450 789-5777

Télécopieur : 450 789-0065

Courriel : direction@saintgerardmajella.ca

Site web : www.saintgerardmajella.ca

Employées municipales

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Mme Manon Blanchette

Consultante externe : Mme Sylvie Viens

Inspectrice en bâtiment : Mme Joëlle Beaubien

Membres du conseil municipal 2021-2025

Mairesse : Marie Léveillé : 450 517-5001

Conseillers(ères) :

Georges Forcier	450 405-7676	Responsable de la politique familiale et des aînés
Éric Tessier	450 880-0287	Responsable de la voirie, Responsable de la sécurité civile
Jean Beaubien	450 880-0073	Représentant du comité consultatif d'urbanisme Régie d'incendie Pierreville/SFL Responsable d'aqueduc
Mélanie Parenteau	450 789-5542	Représentant du comité consultatif d'urbanisme Représentante municipale de COOP santé Shooner-Jauvin
Karine Descheneaux	450 881-4988	Responsable des loisirs
Pierre Provost	450 230-2213	Maire suppléant délégué substitut à la MRC Régie d'incendie Pierreville/SFL



Un Grand Merci !



La municipalité de Saint-Gérard-Majella tient à remercier Mme Monique Brouillard qui a assumé l'intérim de l'administration municipale pendant plusieurs semaines. Son dévouement et son professionnalisme ont apporté beaucoup à l'équipe municipale. Merci pour tous vos accomplissements à la municipalité et bonne continuité dans vos projets futurs.

C'est avec plaisir que la municipalité de Saint-Gérard-Majella souhaite la bienvenue à **Monsieur Raymond Saucier** qui agira à titre d'entrepreneur en services municipaux. La municipalité est heureuse de compter M. Saucier parmi ses personnes-ressources.
Bonne route !

Le conseil municipal

SERVICES AUX CITOYENS

Coop de santé Shooner/Jauvin : 450 568-3296

Coop internet Pierre-de Saurel : 450 782-3306

Transport adapté et collectif : 450 746-7827

Maison funéraire Jacques et Fils : 450 743-5566

Presbytère : 450 789-2115

Bureau de poste : 450 789-2317 SPAD : 855 472-5700

911 Situations d'urgence

811 Rejoindre rapidement une infirmière pour problème de santé non urgent

511 Information en transport, état du réseau routier du Québec

411 Trouver une personne dans tout le Canada

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer un feu à ciel ouvert doit obtenir préalablement un permis de brûlage. Veuillez contacter la municipalité au 450 789-5777 ou par courriel : direction@saintgerardmajella.ca



Courez la chance d'obtenir une bourse d'études

Soumettez votre candidature entre le 1^{er} et le 31 mars

* Certaines conditions s'appliquent.



INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Lundi 4 avril 2022 | 18 h 30

Le lien pour assister à l'assemblée est disponible au www.desjardins.com/caissedenicolet

À vous de voter! Le vote se fera en ligne.

Du 5 au 8 avril 2022, visitez le www.desjardins.com, le site de votre caisse ou AccèsD pour voter sur le versement de la ristourne.

BUDGET 2022

C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui les prévisions budgétaires 2022. Les membres du Conseil et moi avons tenté de limiter les dépenses malgré l'inflation et je crois que nous avons réussi.

J'aimerais aussi vous annoncer certaines actions qui seront implantées prochainement afin d'accroître la transparence de notre administration : soit de continuer à diffuser l'audio des séances du Conseil même après la levée des consignes sanitaires et publier les comptes du mois sur le site internet de la municipalité.

Marie Léveillé

Mairesse de Saint-Gérard-Maiella

Lors de la séance spéciale du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2022-01-12, les prévisions budgétaires pour l'année 2022 comme suit:

Revenus		Dépenses	
Taxes foncières générales	380 245	Conseil municipal	37 050
Total services municipaux	106 596	Administration générale	149 053
Remises éoliennes	4 000	Élections	7 000
Redvances UEL	250	Évaluations	5 060
Étiquettes bacs noirs	120	Autres dépenses	6 700
Loisirs et culture	3 000	Sécurité publique	76 594
Services rendus	4 050	Service de voirie	68 228
Imposition des droits	3 300	Entretien municipal des chemins	52 800
Intérêts et autres	400	Éclairage municipal	4 400
Transfert de droit	6 100	Eau potable	51 331
Réseau routier	0	Hygiène du milieu	36 746
Subvention MTQ	92 250	Santé et bien-être	4 000
		Urbanisation et développement	120
		Salle communautaire	1 500
		Parc et terrain de jeux	15 425
		Bibliothèque	0
		Frais de financement	44 904
		Affectations	39 400
Total des revenus	600 311	Total des dépenses	600 311

L'eau...

cet or bleu.

Le printemps est arrivé, les travaux à l'extérieur vont commencer. Voici quelques petits trucs et astuces pour économiser l'eau potable à l'extérieur.

- ✓ Récupérer l'eau de pluie à l'aide d'un baril qui servira au jardinage.
- ✓ Rediriger les gouttières vers les plates-bandes ou le gazon, si possible.
- ✓ Utiliser un seau d'eau plutôt que le boyau d'arrosage pour laver la voiture.
- ✓ Vérifier à l'occasion le tuyau d'arrosage pour réparer les fuites.
- ✓ Balayer l'entrée au lieu de la laver à grande eau.

(références : sites SAMBBA et MCGILL)



Comptes de taxes municipales 2022

Les comptes de taxes ont été expédiés par la poste. Si vos taxes sont supérieures à 300\$, vous pouvez les acquitter en trois versements :

1^{er} versement : 23 mars 2022

2^e versement : 22 juin 2022

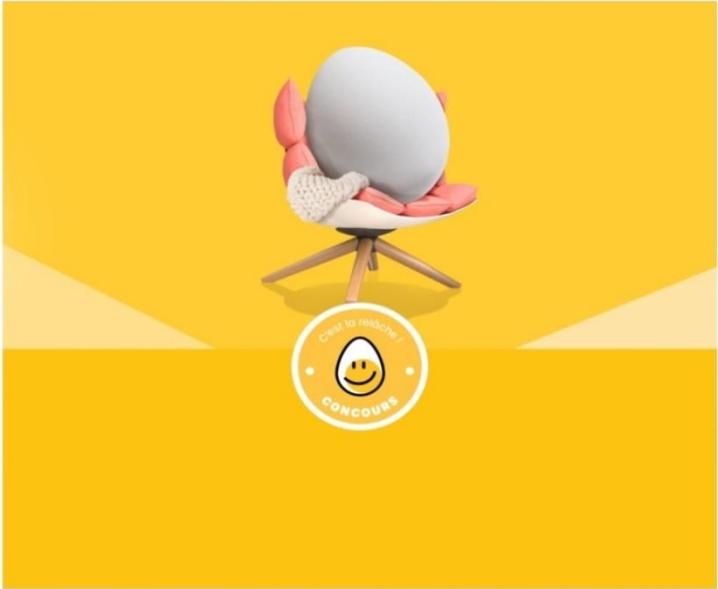
3^e versement : 21 septembre 2022

Fédération des producteurs d'œufs du Québec

ACCUEIL > concours

Partage sur

concours



Participe au concours

Du 28 février au 3 avril,
courez la chance de
gagner 1000\$ d'épicerie
en cartes-cadeaux !

Règlement numéro 212-2022 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une **taxe foncière générale** au taux de **0,3103 \$** par 100 \$ d'évaluation imposable, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

TAXES DE SECTEUR - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 184-2016

Il est par le présent règlement imposé et sera prélevé sur toutes les unités assujetties faisant objet du règlement d'emprunt 184-2016 relatif à la mise aux normes des installations septique un montant établi selon l'endettement relatif à la dette de chacun.

COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Aux fins de financer le service pour la cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et la cueillette, transport tri et traitement des matières recyclables pour l'année 2022, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après.

➤ **182,37 \$** par unité d'occupation permanente

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent **règlement** imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif par unité d'occupation, pour chaque bac en excédant du premier, destiné aux matières résiduelles utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation.

➤ **60 \$** autocollant vendu du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

➤ **35 \$** autocollant vendu du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et/ou chaque immeuble desservi par le service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-après :

➤ 150 \$ par unité desservie

Le tarif de base inclut une consommation de 20 000 gallons ou de 90.909 mètres cubes par unité.

De plus, chaque mètre cube d'eau supplémentaire consommé sera au coût de 1,00 \$ et chaque 1000 gallons sera au coût de 4,50 \$. L'eau au compteur consommée en 2021 sera facturée sur le compte de taxes 2022.

COMPENSATION POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Aux fins de financer le service de nettoyage des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et/ou chaque immeuble desservi par le service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-après :

➤ 86,62 \$ par unité desservie

TAXES SPÉCIALES — ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau sera réparti sur les biens-fonds des contribuables y intéressés situés dans le bassin versant du cours d'eau visé, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive mentionnée dans la facturation de la MRC et sera recouvrable par une taxe spéciale appelée « cours d'eau » conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent article.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à préparer un rôle de perception spécial et à transmettre un compte de taxes aux propriétaires concernés lorsqu'elle doit répartir le paiement de cette contribution à la MRC de Pierre-De Saurel.



**LA FÉERIE DES
LUMIÈRES**

700, rue Montcalm
Saint-Joseph-de-Sorel

**DU 25 AU 26 MARS
2022**



Vie Paroissiale

Par Lionel Émard, ptre-curé

Règles sanitaires pour les célébrations de culte église

Le port du couvre-visage est obligatoire, sauf pour manger ou boire. Une distance minimale d'un mètre doit être maintenue entre les personnes, à moins qu'il s'agisse d'occupants d'une même résidence privée. De plus, chacun doit demeurer à sa place et ne pas circuler.

Les mesures pour les funérailles et les mariages s'appliquent également aux lieux de célébrations religieuses qui s'y déroulent.

Conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Michel

Dimanche le 12 décembre 2021 s'est tenue l'assemblée des paroissiennes et paroissiens Saint-Michel, comprenant les communautés chrétiennes Saint-Gérard-Majella, Saint-David et Yamaska. Pour l'occasion, un nouveau conseil de la Fabrique a été formé, dont voici les membres : M. Yvan Parenteau et Mme Louise Leblanc de Saint-Gérard-Majella, Mme Marie-France Cloutier et M. André Lafférière (réélu) de Saint-David, Mme Annie Deslandes (réélue) et M. Gilles Villeneuve (nouveau marguillier). L'indication du lieu d'appartenance des marguilliers ne signifie nullement que chacune des trois communautés doit avoir son représentant au conseil de la Fabrique. La Loi des Fabriques est claire, c'est l'appartenance au territoire de la paroisse qui compte pour être marguillier.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2022-2023-2024

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2022

Réseau routier	
Asphaltage :	50 000\$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2023

Réseau routier	
Asphaltage :	50 000\$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024

Réseau routier	
Asphaltage :	50 000\$

Cet outil de planification des investissements sera revu annuellement par votre conseil municipal compte tenu des priorités de développement de la municipalité et des ressources financières dont elle dispose.



Municipalité Saint-Gérard-Majella

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage n° RU-206-2020

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°213-2022 amendement le règlement de zonage n RU-206-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire de la municipalité est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'effectuer un règlement de concordance à la suite de l'adoption par la MRC de Pierre-De Saurel du règlement n° 340-21. Les principales modifications concernent l'ajout de dispositions relatives aux normes d'implantation des usages en zone agricole :
 - protection du périmètre d'urbanisation;
 - bâtiment d'élevage de suidés;
 - écran brise-odeur;
 - distances séparatrices.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 21 mars 2022, à 19 h 30, à l'hôtel de ville. Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA, CE 14 MARS 2022.

Marianne Blauichitto
Directrice générale



Vie Paroissiale

Par Lionel Émard, Ptre-Curé

Reçus d'impôts 2021

Si erreur il y a sur le reçu ou vous ne l'avez pas encore reçu, communiquez au presbytère **450 789-2115**.

Célébration de confirmation des jeunes samedi 28 mai 2022

La célébration de confirmation pour les jeunes, désireux d'être confirmés, aura lieu le samedi **28 mai à 14h00** à l'église de Yamaska. Inscription : **450 789-2115**

Rendez-vous à la cathédrale de Nicolet le dimanche 27 mars à 14h00

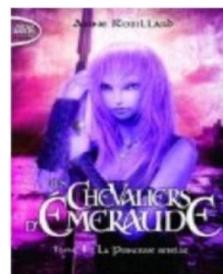
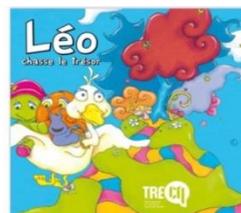
Depuis l'automne dernier, au niveau de notre diocèse de Nicolet, une vaste consultation a été faite pour permettre aux gens de dire ce qu'ils attendent et espèrent de l'Église. Cette consultation a été faite dans le cadre d'une rencontre des évêques du monde qui se déroulera à l'automne 2023. Le Pape François tenait à ce que les évêques sachent ce que le Peuple de Dieu a à dire à l'Église et attend d'elle. Plus de mille personnes, dans le diocèse de Nicolet, ont participé au "Forum en Église, Ensemble pour demain". Le samedi 26 mars, au Collège St-Bernard à Drummondville, seront présentées les propositions à retenir pour présenter à Rome. Le dimanche 27 mars à la cathédrale de Nicolet, dans le cadre d'une célébration religieuse, seront présentées les propositions qui seront acheminées à Rome. Diocésaines et diocésains sont invités à cette célébration de présentation des propositions retenues pour construire une Église pour demain.

La Bouquinerie

Avril est un mois spécial !

En effet, le **2 avril 2022**, c'est la journée internationale du livre pour enfants et le **23**, c'est la journée mondiale du livre et droit d'auteur. Alors, nous en profitons pour vous faire quelques suggestions de livres qui, espérons-le, sauront vous plaire. De plus, toute l'équipe de la Bouquinerie tient à remercier les donateurs de merveilleux bouquins. **MERCI BEAUCOUP !**

Dans sa course aux trésors, Léo l'escargot fera la rencontre de plusieurs animaux tout aussi drôles les uns que les autres. C'est une histoire ludique et éducative.



Ce sont les fabuleuses aventures d'un récit héroïque dans le cadre d'un monde merveilleux. Pour adolescents. "Les chevaliers d'émeraude" comptent 10 tomes à la Bouquinerie.

Ce livre raconte une histoire d'amour profond de deux êtres si différents. La vie les amènera à se séparer mais qu'en est-il de leur destin ?



Toute l'équipe littéraire vous souhaite une Joyeuse Pâques !

Obtenez votre carte de membre de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel gratuitement lors d'une tournée des municipalités rurales.



Grâce à une tournée régionale de l'équipe de la Société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel, il sera possible d'obtenir gratuitement sa carte de membre près de chez soi dans la semaine du 21 mars.

La carte de membre de la STC est obligatoire pour utiliser les services de Taxibus et de transport collectif régional. Une fois en main, vous pourrez facilement réserver vos déplacements à tous moments et vous déplacer vers les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska. Les coûts, de 3,50 \$ à 8,25 \$ par déplacement, varient en fonction de la destination. À noter qu'il y a cependant des tarifs réduits pour les étudiants et les personnes âgées de 65 ans et plus.

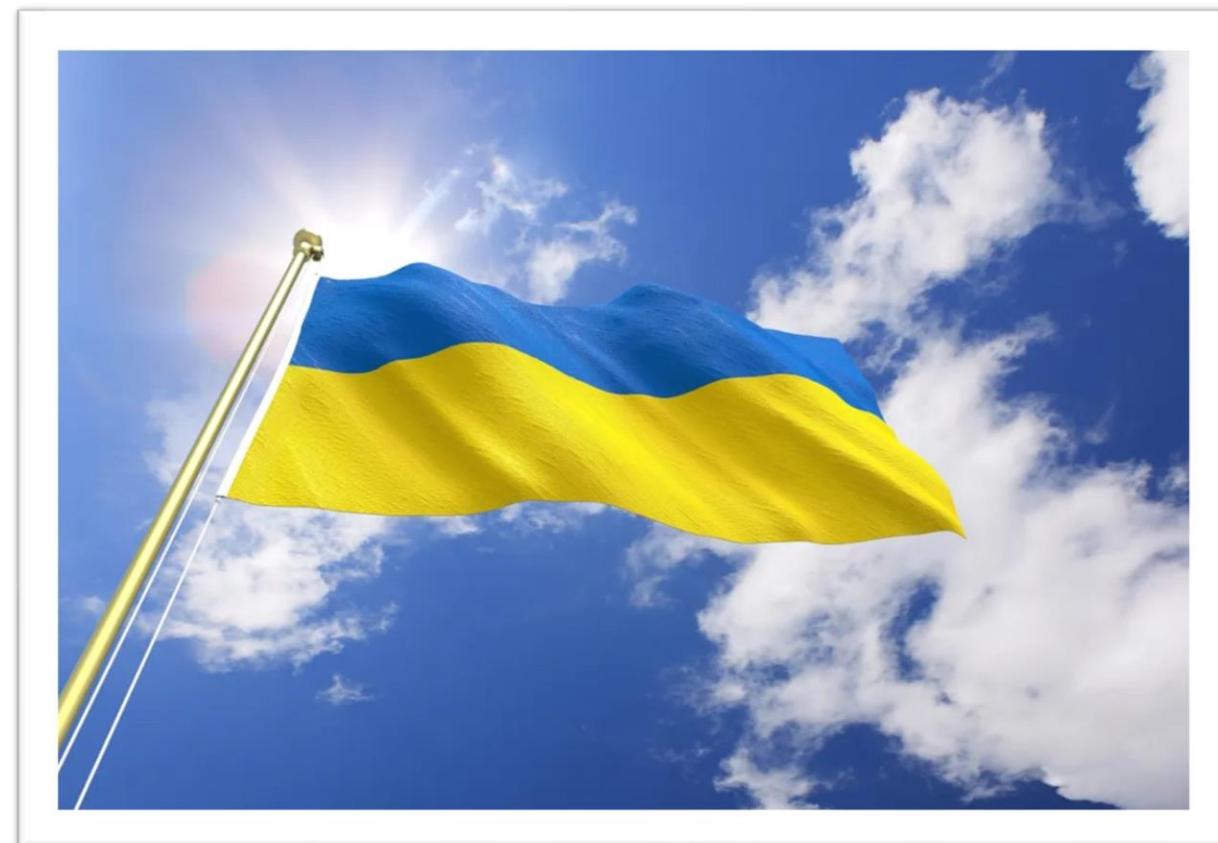
L'émission des cartes sera gratuite lorsque faite dans le cadre de cette tournée, pour la première année. Il est nécessaire de réserver sa place en téléphonant au [450 743-3336](tel:450-743-3336) ou [1 833 703-3336](tel:1-833-703-3336).

L'horaire de la tournée est le suivant :

Saint-David/Saint-Gérard-Majella	Bureau municipal de Saint-David 16, rue Saint-Charles, Saint-David	23 mars, entre 9 h et 11 h
----------------------------------	---	----------------------------

Une pièce d'identité sera nécessaire pour émettre la carte. Le porte du masque sera obligatoire en tout temps, sauf au moment de prendre la photo. Les règles sanitaires en vigueur devront être respectées en tout temps.

Les cartes de membres peuvent également être émises aux bureaux de la STC situés aux Promenades de Sorel (450, boulevard Poliquin, local 650 (près du Walmart) à Sorel-Tracy). Vous pouvez soit vous présenter en personne ou téléphoner au [450 743-3336](tel:450-743-3336) ou [1 833 703-3336](tel:1-833-703-3336) pour réserver un transport qui ira vous chercher.



*Que toutes nos pensées
vous accompagnent...*